



Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan

Déposé à la Sous-Préfecture
de ROCHEFORT, le 16 OCT. 2009

VILLE DE ROYAN



ARRETE
DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE
SIGNATURE A UN ADJOINT AU MAIRE

HT/YC
ASG n° 09.13h9

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, la délégation consentie par arrêté ASG n° 08.0261, en date du 17 mars 2008, à Madame Hélène LECOMTE-RULLIER, quatrième Adjoint au Maire, est complétée par les attributions figurant à l'article 2.

Article 2 : Madame Hélène LECOMTE-RULLIER, quatrième Adjoint au Maire, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité à :

- Traiter les questions et signer tous documents concernant la solidarité et l'inter-génération.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, et à Monsieur le Trésorier Principal de Royan.

Fait à Royan, le 15 octobre 2009

Le Député-Maire,



Didier QUENTIN